



Association des Membres de
l'Ordre des Palmes Académiques

RAPPORT FINANCIER au 14/03/2025

Le bilan 2023 a mis en évidence un déficit structurel lourd dont il est justifié d'affirmer qu'il est récurrent depuis plusieurs années. La volonté de transparence et d'affichage de la réalité demeure une ligne de conduite essentielle.

Le bilan 2024, **non encore connu à la date de rédaction de ce document**, sera sans doute encore déficitaire. La part de la gestion du niveau national sera probablement stable sinon en légère baisse au vu des éléments d'analyse examinés récemment. Les variations constatées sur la balance du 09/01/2025 seront développées ci-après.

L'impact de la gestion des sections sur le bilan final ne peut être anticipé car quelques-unes d'entre elles n'ont pas encore remonté leur propre résultat 2024. Un rappel leur a été adressé fin février ce qui a permis pour plusieurs de régulariser leur situation. Pour mémoire, ce bilan consolidé des sections est sensible dans l'agrégation finale et la détermination du résultat. Cette donnée se ressent dans le rapport entre la trésorerie des sections et la quote-part qui impacte les dépenses prises en compte par le niveau national. Le constat 2023 attestait d'un niveau de trésorerie des sections conséquent mais dont la tendance pourrait être baissière, les activités ARUP ayant été financées par des prélèvements d'équilibre sur les réserves.

A) Adhésions-Abonnements

Le nombre d'adhérents et de sympathisants marque de nouveau une baisse, bien que moindre qu'antérieurement. Les rappels dont le coût est sensible ont cependant un effet constaté.

2023 Adhésions : **12151** Sympathisants : **675**

2024 Adhésions : **11819** Sympathisants : **674**

La recette est stable en raison du choix des adhérents vers les options soutien et bienfaiteur.

B) Revue

2023 Abonnements : 5129 2024 : 4848

La baisse de recettes est en rapport mais en partie absorbée, sans que cela puisse nous satisfaire, par la renégociation du contrat de publication.

C) Coûts

La variation des coûts selon les domaines de dépenses ne se compense pas pour aboutir à un équilibre de l'ensemble.

C.1) Hausse

- Les impôts présentent une augmentation de 30%. Au-delà de la surcharge des montants locaux nous avons un contentieux avec les services fiscaux. Le siège déclaré est le ministère de l'éducation nationale, rue de Grenelle. Le 30

Siège social : Ministère de l'Éducation nationale

Secrétariat national : 30, avenue Felix Faure - 75015 Paris

Tél. : +(33) 01 45 54 50 82 - **Courriel** : amopa.courriel@orange.fr - **Site internet** : <http://www.amopa.asso.fr>

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique par décret du 26 septembre 1968

avenue Félix Faure est considéré comme une résidence secondaire et imposée à ce titre. Il est très difficile de faire comprendre aux services la réalité. Les discussions se poursuivent.

- Les affranchissements, revue, appels, rappels, courrier courant sont impactés par les hausses de tarification qui malgré des conditions particulières souscrites s'appliquent.
- Les charges de paris XIII sont en augmentation, 20%, en raison de divers travaux imputables à la copropriété.
- La masse salariale est en hausse d'environ 2%

C.2) Stabilité

- Les charges de Paris XV seront sans doute stables en 2024. Les travaux de réfection des peintures de l'escalier principal seront comptabilisés en 2025.
- Le montant de la prime d'assurance est maintenu suite à l'ajustement du nombre global de personnes incluses dans le contrat.
- Les honoraires sont sans changement.
- Le coût de la gestion de la base est maîtrisé sous réserves de non-modifications commandées au prestataire. L'étude d'une évolution est en cours de réflexion.
- La quote-part est à niveau constant en lien avec les évolutions des effectifs. Elle est toujours versée en deux fois, une attribution en fin d'année civile N et le solde dans le courant du second semestre de N+1.
- Les concours nationaux sont à coût constants et gérés selon les affectations budgétaires initiales. Les initiatives débouchant sur des surcoûts ne sont plus admises.

C.3) Baisse

- Les déplacements sont en baisse dans une proportion de l'ordre de 50%. Le recours à la visioconférence, la diminution des nuitées, la prise en charge par les personnes concernées de leur frais de repas en représentent des éléments explicatifs.
- La fabrication de la revue qui inclut la participation du routage est en baisse d'environ 18%. Le nombre d'exemplaire au tirage est adapté au nombre des abonnements pour chaque numéro. L'exception du numéro de mars dont le tirage se base sur les abonnements de N-1 est sujet à réflexion. La distribution de 5 numéros aux sections est en cours de réexamen. Le constat d'une très grande diversité d'usage de ces exemplaires laisse penser que certaines sections accumulent les revues alors que d'autres sont en demande exemplaires en supplément. Le coût de cet envoi de cinq exemplaires est de surcroît très lourd pour un effet incertain. L'avenir est sans doute la persistance de l'envoi d'un exemplaire par section dont le coût est identique à celui de chaque abonné. L'économie réalisée est de l'ordre de 600 euros par numéro. Cette disposition n'affectera pas le tirage global dont le reste à ventiler sera à disposition au niveau national pour des envois selon les besoins exprimés dans la limite du possible. Il est à noter que des présidents de section ne sont pas abonnés et

que des envois sont faits systématiquement aux autorités ministérielles, académiques, préfectorales.

○

D) Trésorerie

La gestion de la trésorerie est un exercice complexe tout au long de l'année. La période sensible couvre les mois d'octobre à février inclus. Le versement de la quote-part et les échéances de fin d'année civile nécessitent un apport de trésorerie qui est rétabli ultérieurement. Les fonds sollicités sont les comptes de livrets.

Conclusion

La gestion des finances de l'AMOPA est analysée en permanence pour le niveau national. L'absence de visibilité de la gestion des sections est une donnée consubstantielle à notre organisation légale. Les contacts permanents avec les sections permettent de les accompagner mais le bilan final n'apparaît qu'en février voire mars.

Deux temps de visioconférence ont été proposés aux sections qui y ont répondu à hauteur des 2/3. Les thèmes abordés ont permis un dialogue parfois contradictoire mais toujours constructif. La transparence a été de mise dans les messages passés.

Les réponses aux sollicitations de toute nature confortent ce lien entre sections et niveau national y compris lorsque des situations particulières et, ou non adéquates au regard du respect des procédures et la réalité légale sont apparues.

Il a été très fréquemment nécessaire de rappeler que la section agit par délégation et ne peut considérer ses actes autrement que pouvant mettre en cause l'ensemble de l'AMOPA.

Les actions internationales, concours d'éloquence mondial et concours de langue française en Algérie sont couverts par des financements ministériels.

Le subventionnement par le ministère de l'éducation nationale est encore en devenir. Nous pouvons espérer voir ce dossier aboutir malgré les changements de ministre, les complexités des circuits à parcourir sans oublier le pensum de la rédaction dématérialisée du dossier.

En perspective Une augmentation des adhésions ouvre une possibilité de traitement du déficit structurel. Les efforts de maîtrise des dépenses ne peuvent que se poursuivre.

Patrick ANCEL, trésorier national de l'AMOPA

